



Circulaire

Coupe U18 Jean Olivier Coupe U17 Masculins Coupe U15 INTERSPORT

2024-2025

v.08/01/2025

Coupe U18 Jean Olivier

38 groupes constitués

- Niveau 1 (U18 D1 et D2)
Les divisions de référence des équipes sont des équipes en phase 2
 - 16 groupes numérotés de 1 à 16
- Niveau 2 (U18 D3 et D4)
Les divisions de référence des équipes sont des équipes en phase 2
 - 22 groupes numérotés de 17 à 38
- Les 6 équipes qualifiées pour le prochain tour de **Coupe des Pays de la Loire U19** prévu le 25 janvier 2025 sont exemptées de la première phase : AS Maine 1, AS Madeleine Guérande 1, Nort AC 1, St André Foot 1, Voltigeurs Châteaubriant 1 et Oudon Couffé FC 1 et peuvent intégrer la Coupe U18 Jean Olivier sous réserve d'être éliminées lors du prochain tour.

Les équipes qualifiées pour les 32es de finale seront déterminées comme suit :

U18	Nb de groupes	Nb 1er qualifiés	Nb 2e qualifiés	32es de finale
Niveau 1	16	16	16	64
Niveau 2	22	22	5 à 9*	

Le calcul des meilleurs deuxièmes s'effectue dans les dispositions prévues au Règlement de la compétition.

**Le nombre de meilleurs deuxièmes qualifiés (issus du niveau 2) sera augmenté d'autant d'unités que nécessaire pour avoir 64 qualifiés et ce suivant le parcours des équipes au prochain tour en Coupe Pays de la Loire U19 (1 à 5 équipes pouvant être reversées).*

La Commission précise que pour toute rencontre se terminant sur un score de parité à l'issue du temps réglementaire, il sera obligatoirement procédé à une séance de tirs au but qui pourra éventuellement départager les équipes en cas d'égalité à l'issue de la phase de groupes.

- **Qualification et participation**
 - Les conditions de participation des joueurs à la Coupe U18 JEAN OLIVIER sont celles qui régissent l'équipe U18 engagée dans son championnat.
 - Tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1er février de la saison en cours, et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente.
 - Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être licenciés U18 ou U17.
 - Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer dans les conditions suivantes à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.
 - Les joueurs licenciés **U15 et catégories inférieures ne sont pas autorisés à participer.**
- **Calendrier**
 - 32es de finale : 22 février 2025
 - 16es de finale : 5 avril 2025
 - 8es de finale : 19 avril 2025
 - Quarts de finale : 10 mai 2025
 - Demi-finales : 24 mai 2025
 - Finale : 7 juin 2025 à Pornic

Coupe U17

23 groupes constitués

Les divisions de référence des équipes sont des équipes en phase 2

- 23 groupes numérotés de 1 à 24 (sauf 17 supprimé)

- Les 4 équipes qualifiées pour le prochain tour de **Coupe des Pays de la Loire U17** prévu le 25 janvier 2025 sont exemptées de la première phase : Gorges Elan 1, Orvault Rc 1, St-Fiacre Côteaux 1 et GJ Gbbc 1 et peuvent intégrer la Coupe U17 sous réserve d'être éliminées lors du prochain tour.

Les équipes qualifiées pour les 16es de finale seront déterminées comme suit :

U17	Nb de groupes	Nb 1er qualifiés	Nb 2e qualifiés	16es de finale
	23	23	5 à 9	32

Le calcul des meilleurs deuxièmes s'effectue dans les dispositions prévues au Règlement de la compétition.

**Le nombre de meilleurs deuxièmes qualifiés (issus du niveau 2) sera augmenté d'autant d'unités que nécessaire pour avoir 32 qualifiés et ce suivant le parcours au prochain tour des équipes en Coupe Pays de la Loire U17 (0 à 4 équipes pouvant être reversées).*

La Commission précise que pour toute rencontre se terminant sur un score de parité à l'issue du temps réglementaire, il sera obligatoirement procédé à une séance de tirs au but qui pourra éventuellement départager les équipes en cas d'égalité à l'issue de la phase de groupes.

- **Qualification et participation**

- Les conditions de participation des joueurs à la Coupe U17 sont celles qui régissent l'équipe U17 ou U16 engagée dans son championnat.
- Tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1er février de la saison en cours, et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente.
- Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être licenciés U17 ou U16 pour les équipes engagées en championnat U17.
- Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être licenciés U16 pour les équipes engagées en championnat U16.
- Les joueurs licenciés U15 peuvent également y participer dans les conditions suivantes à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.
- Les joueurs licenciés **U14 et catégories inférieures ne sont pas autorisés à participer.**

- **Calendrier**

16es de finale : 5 avril 2025
8es de finale : 19 avril 2025
Quarts de finale : 10 mai 2025
Demi-finales : 24 mai 2025
Finale : 7 juin 2025 à Pornic

Coupe U15 INTERSPORT

64 groupes constitués

- Niveau 1 (U15 D1, D2, D3 + U14 D1)

Les divisions de référence des équipes sont des équipes en phase 2

- 30 groupes numérotés de 1 à 30
- Niveau 2 (U15 D4, D5 et U14 D2)
- 34 groupes numérotés de 31 à 64

Les équipes qualifiées pour les prochains tours seront déterminées comme suit :

U15	Nb de groupes	Nb 1er qualifiés	Nb 2e qualifiés	Tour de cadrage	32es de finale
Niveau 1	30	30	-	Exempts	30
			30	68	34
Niveau 2	38	38	0		

Le calcul des meilleurs deuxièmes s'effectue dans les dispositions prévues au Règlement de la compétition.

La Commission précise que pour toute rencontre se terminant sur un score de parité à l'issue du temps réglementaire, il sera obligatoirement procédé à une séance de tirs au but qui pourra éventuellement départager les équipes en cas d'égalité à l'issue de la phase de groupes.

- **Qualification et participation**

- Les conditions de participation des joueurs à la Coupe U15 Intersport sont celles qui régissent l'équipe U15 ou

- U14 engagée dans son championnat.
- Tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1er février de la saison en cours, et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente.
- Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être licenciés U15 ou U14 pour les équipes engagées en championnat U15.
- Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être licenciés U14 pour les équipes engagées en championnat U14.
- Les joueurs licenciés U13 peuvent également y participer dans les conditions suivantes à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.
- Les joueurs licenciés **U12 et catégories inférieures ne sont pas autorisés à participer.**

- **Calendrier**

Tour de cadrage : 8 février 2025 (Equipes classées 2^e de niveau 1 et équipes classées 1^{re} de niveau 2)
 32es de finale : 22 février 2025
 16es de finale : 5 avril 2025
 8es de finale : 19 avril 2025
 Quarts de finale : 10 mai 2025
 Demi-finales : 24 mai 2025
 Finale : 7 juin 2025 à Pornic

Dispositions communes

Tirs au but (article 5.1.2.e)

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire y compris en première phase sous forme de groupes, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. Aucune prolongation ne sera disputée.

La séance de tirs au but pourra éventuellement départager les équipes en cas d'égalité de points à l'issue de la phase suivant les dispositions de l'article 5.2. f) du règlement de la compétition.

Forfait (article 5.2 e) du Règlement

En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe sont prévues, toute équipe enregistrant deux forfaits sera déclarée forfait général et l'ensemble des résultats sera annulé.

Frais d'arbitre

En cas de désignation d'arbitre officiel, **les frais d'arbitrage sont à la charge uniquement du club recevant.**

Arrêté municipal, impraticabilité ou indisponibilité d'installation

En cas d'arrêté municipal et/ou d'impraticabilité de terrain ou d'indisponibilité de l'installation du club recevant, il sera procédé à l'inversion des rencontres.

Équipes supérieures

- Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des Règlements Généraux, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (Article 167 des Règlements Généraux de la FFF)

[>> Plus d'informations](#)

- Ne peuvent entrer en jeu plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 matchs de championnat avec des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.

Important : Accès FMI (Feuille de match informatisée)

Pour des raisons informatiques, les numéros d'équipe affichés sont différents de ceux indiqués en championnat notamment pour les équipes U16 participant à la Coupe U17, et les équipes U14 participant à la Coupe U15 Intersport.

Dates de matchs remis

Les rencontres qui seraient éventuellement reportées, notamment pour des motifs d'intempéries, seront fixées le samedi 1^{er} février, les rencontres de Coupes ayant priorité sur les rencontres de championnat. La Commission se réserve le droit de fixer des matchs remis en semaine si le calendrier le nécessite.

Le règlement complet est consultable sur foot44.fff.fr => Rubrique « District » puis « Statuts et Règlements »